

Most Members agreed that the journalists were in contempt of Parliament. The three-hour debate following the presentation of the Committee's Report in the House centred on the penalty that was appropriate in the circumstances. The House regretted the leakage of information but declined to impose any penalty even though the journalists knew that they ought not to have published the information.

The basic reason for the existence of the privilege that condemns the publishing of confidential information is to ensure that parliamentarians are unhampered in their work. The Select Committee had been set up to study possible legislation that had not yet been introduced. The majority of the Members of Parliament believed that the publication of the draft did not have any negative effect on the work of the Committee. The Members acknowledged that the leak was an embarrassment to the Committee.

During the debate the Members did mention that the person who leaked the information was equally at fault.

19. Defamatory Remarks Against a Member²⁰

A newspaper article speculated on the relationship between a Member, Eric Ogden, and certain named commercial interests and the effect of these relationships on Mr. Ogden's speeches and votes.

The Committee decided that it was inappropriate for the House to intervene in this manner. It adopted the reasoning of the 1967 Select Committee on Parliamentary Privilege which recommended that the penal jurisdiction of the House should be invoked only when it is essential to protect Members from substantial interference with the performance of their functions. The penal jurisdiction of the House should not be involved when the aggrieved Member can bring an action in court to settle a matter.

20. Protection of Witnesses Before Committees²¹

The Select Committee on Nationalised Industries made inquiries into the purchasing of powered roof supports and spares by the National Coal Board. A very important witness during the inquiry was an employee of the Coal Board, Mr. W. A. Grimshaw who criticized his employer. Mr. Grimshaw was later dismissed from the Coal Board.

Mr. Grimshaw alleged that he was being punished by the Coal Board. The latter denied the accusation. Witnesses before a parliamentary committee are entitled to the protection of the House against the consequences of their evidence.

The Committee of Privileges examined in great detail Mr. Grimshaw's relations with the Coal Board and concluded that there was no link between the appearance of the employee before the Select Committee and his dismissal.

21. Allegations of Unfairness Against Select Committee²²

The National Abortion Campaign denounced the Select Committee on Abortion. It alleged that the Members of the Committee had previously made up their minds and would not listen to witnesses in a logical and fair manner. The organisation consequently refused to appear as a witness before the Select Committee. It also encouraged other organisations to boycott the Committee.

La majorité des députés conviennent que les journalistes ont commis un outrage au Parlement. Le débat de trois heures qui suit la présentation du rapport du Comité à la Chambre porte surtout sur la sanction qu'il convient d'appliquer dans ce cas. La Chambre regrette la fuite qui s'est produite, mais renonce à imposer une sanction, même si les journalistes savaient qu'ils ne devaient pas publier cette information.

Ce privilège qui interdit la publication de renseignements confidentiels vise essentiellement à permettre aux parlementaires d'accomplir leur travail en toute liberté. La Commission d'enquête avait été chargée d'étudier un projet de loi qui n'avait pas encore été présenté. La majorité des députés sont d'avis que la publication du projet ne compromet pas les travaux du Comité, mais est plutôt une source d'embarras pour lui.

Au cours du débat, les députés précisent cependant que la personne qui est à l'origine de la fuite est également fautive.

19. Propos diffamatoires à l'endroit d'un député²⁰

Un journal se livre à des conjectures sur les relations qui existent entre le député Eric Ogden et certains intérêts commerciaux nommément désignés, et sur l'effet de ces relations sur les discours et le travail de M. Ogden à la Chambre.

Le Comité décide qu'il serait inapproprié que la Chambre intervienne dans cette affaire. Il s'appuie sur la décision de la Commission d'enquête sur les priviléges parlementaires de 1967 qui a recommandé à la Chambre de n'user de ses prérogatives en matière pénale que lorsqu'il s'agit de protéger les députés d'interventions qui pourraient les gêner dans l'accomplissement de leurs fonctions. La Chambre ne devait pas faire usage de sa compétence en matière pénale lorsque le député lésé peut lui-même interner des poursuites devant les tribunaux pour régler l'affaire.

20. Protection des témoins qui comparaissent devant les commissions d'enquêtes²¹

La Commission d'enquête sur les industries nationalisées enquête sur l'achat d'une structure de toit mobile et de pièces de rechange par l'Office national du charbon. Un témoin clé de l'enquête, M. W. A. Grimshaw, employé de l'Office du charbon, adresse certaines critiques à son employeur. Par la suite, l'Office du charbon congédie M. Grimshaw.

Ce dernier prétend que l'Office a usé de représailles à son endroit, mais l'employeur réfute cette accusation. Les témoins qui comparaissent devant une commission d'enquête parlementaire ont droit à la protection de la Chambre face aux conséquences éventuelles de leur témoignage.

Le Comité des priviléges scrute en détail les relations qui existent entre M. Grimshaw et l'Office du charbon et en conclut qu'on ne peut imputer son congédiement au fait qu'il a comparu devant la commission d'enquête.

21. Accusations de partialité à l'endroit d'une commission d'enquête²²

L'organisme chargé de la campagne nationale pour l'avortement dénonce la Commission d'enquête sur l'avortement. Il prétend que des membres ont déjà certaines idées préconçues et qu'ils ne peuvent donc entendre les témoins en toute impartialité. L'organisme refuse donc de comparaître devant la Commission d'enquête. Il incite aussi d'autres organisations à boycotter la Commission.